



RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1997 B 03314

Numéro SIREN : 412 691 685

Nom ou dénomination : AP'AIPS

Ce dépôt a été enregistré le 25/10/2017 sous le numéro de dépôt 45354

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

1

BILAN - ACTIF

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Désignation de l'entreprise : SARL APAIPS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 1 2	
Adresse de l'entreprise 100 RUE HENRIE BARBUSSE		92000 NANTIERRE	
Durée de l'exercice précédent* 1 2			
Numéro SIRET* 4 1 2 6 9 1 6 8 5 0 0 0 2 5		Néant ☐ *	
GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTIERRE		Exercice N clos le 13 11 22 01 6	
N-1 13 11 22 01 5			
Capital souscrit non appelé 25 OCT. 2017 (I) AA		Brut 1	
Frais d'établissement * DEPOT N° 45354 AB		Amortissements, provisions 2	
Frais de développement * CX		Net 3	
Concessions, brevets et droits similaires AF 4 930		Net 4	
Fonds commercial (1) AH			
Autres immobilisations incorporelles AJ			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL			
Terrains AN			
Constructions AP			
Installations techniques, matériel et outillage industriels AR 47 464			
Autres immobilisations corporelles AT 841 453			
Immobilisations en cours AV			
Avances et acomptes AX			
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS			
Autres participations CU			
Créances rattachées à des participations BB			
Autres titres immobilisés BD			
Prêts BF 900			
Autres immobilisations financières* BH 172 284			
TOTAL (II) BJ 1 067 031			
Matières premières, approvisionnements BL			
En cours de production de biens BN			
En cours de production de services BP			
Produits intermédiaires et finis BR			
Marchandises BT			
Avances et acomptes versés sur commandes BV 108 406			
Clients et comptes rattachés (3)* BX 430 769			
Autres créances (3) BZ 6 837 183			
Capital souscrit et appelé, non versé CB			
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD 5 000			
Disponibilités CF 6 662			
Charges constatées d'avance (3)* CH 96 030			
TOTAL (III) CJ 7 484 050			
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW			
Primes de remboursement des obligations (V) CM			
Ecart de conversion actif* (VI) CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO 8 551 081			
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 110 151	
Clause de réserve de propriété *		(3) Part à plus d'un an : CR	
Immobilisations :		Stocks :	
		Créances :	

Désignation de l'entreprise : SARL APAIPS

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :104...000.....)	DA	104 000	104 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	10 400	10 400
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	366 057	325 802
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	87 022	40 256
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	567 479	480 457
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	17 400	4 200
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	17 400	4 200
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	279 126	124 031
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	44 105	11 615
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	19 529	18 325
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	5 315 450	3 870 687
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 166 247	1 203 185
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	12 540	3 136
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	231 984	245 084
	TOTAL (IV)	EC	7 068 982	5 476 062
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	7 653 861	5 960 719
RENVOLS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	7 068 982	5 476 062
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	279 126	124 031

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL APATPS		Néant		*				
		Exercice N			Exercice (N-1)			
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	385 531	FB	FC	385 531	996 517	
	Production vendue	biens*	FD		FE	FF		
			services*	FG	4 744 860	FH	FI	4 744 860
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	5 130 391	FK	FL	5 130 391	5 076 200	
	Production stockée*				FM			
	Production immobilisée*				FN			
	Subventions d'exploitation				FO	1 098 039	1 022 566	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	48 234	185 375	
	Autres produits (1) (11)				FQ	954	538	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	6 277 618	6 284 680	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	100 680	214 703	
	Variation de stock (marchandises)*				FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	200 224	330 123	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	2 271 926	2 430 233	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	146 045	133 014	
	Salaires et traitements*				FY	2 814 346	2 670 458	
	Charges sociales (10)				FZ	673 506	661 070	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{	- dotations aux amortissements*	GA	56 155	69 852	
				- dotations aux provisions	GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*	GC	16 614				
		Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD	17 400				
	Autres charges (12)				GE	48 772	176 154	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	6 345 667	6 685 607	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	(68 050)	(400 927)		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)		GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)		GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	103 644	75 409		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	139	180		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM				
	Différences positives de change			GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO				
Total des produits financiers (V)				GP	103 784	75 589		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	12 752	15 669		
	Différences négatives de change			GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT				
Total des charges financières (VI)				GU	12 752	15 669		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	91 031	59 920		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	22 982	(341 007)		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL APAIPS

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	64 267	15 896		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		608 000		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	49 224			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	113 491	623 896		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	65 993	66 396		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		222 803		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	65 993	289 200		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	47 498	334 696		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(16 542)	(46 567)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	6 494 892	6 984 165		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	6 407 871	6 943 909		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	87 022	40 256		
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO				
	(2) Dont {	HY	IG			
						produits de locations immobilières
	(3) Dont {	HP	HQ		19 537	
						- Crédit bail mobilier *
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH				
						- Crédit bail immobilier
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ				
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK				
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX				
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	RD			
						Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)
	(9) Dont transferts de charges	A1	1 621	10 197		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2				
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9					
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
	Cf état annexe		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
		65 993		113 491		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N				
		Charges antérieures		Produits antérieurs		

ANNEXE DÉCLARATION 2053

Désignation de l'entreprise : SARL APAIPS

31/12/2016

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL APAIPS										Néant		*
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations				
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	4 930	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					KS	47 464	KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *				KV	703 088	KW		KX		
		Matériel de transport *				KY	10 670	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	127 694	LC		LD		
	Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	888 917	LO		LP		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
Autres participations					8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières					1T	154 475	1U		1V	18 709		
TOTAL IV					LQ	154 475	LR		LS	18 709		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					0G	1 048 322	0H		0J	18 709		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
		par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		C0		D0		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	4 930	1X	4 930	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	47 464	ML	47 464	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU		MM		MN	703 088	MO	703 088	
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	10 670	MR	10 670	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	127 694	MU	127 694	
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB		
Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF			
TOTAL III			IY		NG		NH	888 917	NI	888 917		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		0U		M7		0W		
	Autres participations			10		0X		0Y		0Z		
	Autres titres immobilisés			11		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières			12		2E		2F	173 184	2G	173 184	
	TOTAL IV			13		NJ		NK	173 184	2H	173 184	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			14		0K		0L	1 067 031	0M	1 067 031		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CATHEC

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 1 6

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL APAIPS

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
	1	2			5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL APAIPS

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles		PE	4 930	PF		PG		PH	4 930
TOTAL I									
TOTAL II									
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	47 059	QA	380	QB		QC	47 439
Autres	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	480 285	QE	49 225	QF		QG	529 510
	Matériel de transport	QH	10 668	QI	2	QJ		QK	10 670
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	91 637	QM	6 547	QN		QO	98 184
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU	629 649	QV	56 155	QW		QX	685 804
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ON	634 579	OP	56 155	OQ		OR	690 734

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Immobilisations amortissables		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissement		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6							
TOTAL I															
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1							
TOTAL II															
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8							
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6							
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4							
	Inst.gales.agenc et am.des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2							
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9							
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales.agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7							
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5							
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3							
	Emballages récup.et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1							
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8							
Frais d'acquisition de titres de participations		NL				NM							NO		
TOTAL IV															
Total général (I+II+III+IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV							
Total général non venté (NP + NO + NR)		NW			Total général non venté (NS + NT + NU)	NY			Total général non venté (NW - NY)	NZ					

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CATHEC

Désignation de l'entreprise : SARL APAIPS

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	5V	5X	5Y
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7	O8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	7Y	7Z	7A
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	7B	7Z	7A
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.					
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

ANNEXE DÉCLARATION 2056

Désignation de l'entreprise : SARL APAIPS

31/12/2016

[illegible]

Désignation de l'entreprise : SARL APAIPS

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP	900	UR	900	US					
	Autres immobilisations financières	UT	172 284	UV	109 251	UW	63 033				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	37 571		37 571						
	Autres créances clients	UX	393 198		393 198						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	2 548		2 548						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	164 893		164 893					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	868 837		868 837					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	5 800 906		5 800 906						
	Charges constatées d'avance	VS	96 030		96 030						
	TOTAUX		VT	7 537 166	VU	7 474 133	VV	63 033			
	RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD	2 150							
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE	4 100								
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	279 126		279 126						
	à plus de 1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	44 105		44 105						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	5 315 450		5 315 450						
Personnel et comptes rattachés		8C	277 778		277 778						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	235 295		235 295						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	536 244		536 244						
Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	116 930		116 930						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	12 540		12 540						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	231 984		231 984						
TOTAUX		VY	7 049 453	VZ	7 049 453						
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL APAIPS		Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 1 6											
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE											
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :		WA	87 022			
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD			Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	4 240		WB				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF			Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprise à l'IS)		WG	2 155		WC				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB			XE	6 395			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI			Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX			XW	21 849			
	Amendes et pénalités		WJ	21 849		Charges financières (art. 212 bis)*		XZ							
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY				
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7	(16 542)			
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			K7				
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %								I8			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions								ZN					
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)										WN					
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW			WO					
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art 209C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			XR					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												Y3			
										TOTAL I	98 724				
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE											
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *															
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)															
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées aux taux de 0 % - imposées aux taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs												
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %														
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*														
	Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations												
	Produit net des actions et parts d'intérêts :		2A												
Mesures d'incitation à l'investissement	Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.														
	Majoration d'amortissement *														
	Entreprises nouvelles (repense d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5						
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)		L6	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)		PA						
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		IF	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC						
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)													PC		
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)															
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9	Créance dérogée par le report en arrière du déficit		ZI			XS					
Deduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												XG	148 351		
										TOTAL II	148 351				
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II											
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI	déficit (II moins I)		ZL			XJ	49 627				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*										XL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*										XO	49 627				
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)															

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise : SARL APAIPS

31/12/2016

[illegible]

Désignation de l'entreprise : SARL APAIPS

Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)

K4

Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)

K5

Déficits reportables (différence K4 - K5)

K6

Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)

YJ

Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)

YK

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées
sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI dotations de l'exercice

ZT

310 130

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)

Dotations de l'exercice

Reprises sur l'exercice

Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles
pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *

ZV

ZW

Provisions pour risques et charges *

8X

8Y

8Z

9A

9B

9C

Provisions pour dépréciation *

9D

9E

9F

9G

9H

9J

Charges à payer

ORGANIC

9K

9L

9M

9N

9P

9R

9S

9T

TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)

YN

YO

à reporter au tableau 2058-A :

↓
ligne W1↓
ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction

Montant au début de l'exercice

Imputations

Montant net à la
fin de l'exercice

L1

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports(case à cocher)

XU

☐

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

11

TABLEAU D'AFFECTION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : <u>SARL APAIPS</u>															Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	325 802	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB									
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	40 256		- Autres réserves	ZD										
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE										
					Autres répartitions	ZF										
	TOTAL I	OF	366 057		Report à nouveau	ZG	366 057									
							TOTAL II	ZH	366 057							
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)																
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice								XV								
RENSEIGNEMENTS DIVERS																
Exercice N :																
Exercice N-1 :																
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7		YQ												
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR												
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS	969 372	820 822										
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance			YT	1 658 598	1 624 230										
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	244 569	XQ	246 317	248 148										
	- Personnel extérieur à l'entreprise			YU	8 225	14 979										
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	6 640	15 154										
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV	84 283	112 139										
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		ST	267 863	415 583										
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	2 271 926	2 430 233										
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YW	61 602	51 963										
- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z	84 443	81 051											
			YX	146 045	133 014											
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée			YY	1 023 839	1 134 745										
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	493 376	547 314										
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2016)*			OB	2 570 039											
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			OS												
	- Effectif moyen du personnel * (dont: apprentis: handicapés) 1 2 3			YP	146	134										
	- Effectif affecté à l'activité artisanale			RL												
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK	2.03 %	2.15 %										
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP			- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)	Si oui cocher 1 Sinon 0										
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			RG												
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			RH												
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	(49 627)	Plus-values à 15 %	JK	Plus-values à 0 %	JL									
				Plus-values à 19 %	JM	Imputations	JC									
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN	Plus-values à 0 %	JO										
			Plus-values à 19 %	JP	Imputations	JF										
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ 4 1 0 1 5 7 5 9 8 0 0 0 1 3										

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SARL APAIPS

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 16 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑨)						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑩)						
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪							

(A)

(B)
(ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SARL APAIPS

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de N-1				
	N-2				
	N-1				
	N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée N-3				
	différente (art. 39 quaterdecies N-4				
	1ter et 1 quater du CGI) N-5				
	(à préciser) au titre de : N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

	Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)
--	--

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL APAIPS

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 16% ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 16%	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16%
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL APAIPS

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL APAIPS			Néant ☐ *	
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN de la tête de groupe : 4 1 0 1 5 7 5 9 8				
Exercice ouvert le : 01012016		et clos le : 31122016		Durée en nombre de mois 1 2
I - Production de l'entreprise				
Ventes de marchandises	OA	385 531		
Production vendue - Biens	OB			
Production vendue - Services	OC	4 744 860		
Production stockée	OD			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE			
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF	1 098 039		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération faites en commun	OH	954		
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	1 621		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT			
TOTAL 1	OM	6 231 005		
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)				
Achats de marchandises (droits de douanes compris)	ON	100 680		
Variation de stock (marchandises)	OO			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	200 224		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	OQ			
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	2 027 356		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU			
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	48 772		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY			
Taxes sur le C.A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	OZ			
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9			
TOTAL 2	OJ	2 377 032		
III - Valeur ajoutée produite				
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	3 853 974	
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)	SA	3 853 974		
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE				
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE				
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV			
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	5 130 391		
Période de référence	GY	01/01/2016	GZ	31/12/2016
Date de cessation	HR			
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).				
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.				
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.				

Société d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes
inscrite auprès de l'Ordre des
Experts Comptables de la région
parisienne et à la Compagnie
Régionale des Commissaires aux
Comptes de Versailles

SOCIETE AP'AIPS
SARL au capital de 104 000€
100, Rue Henri Barbusse
♦♦♦
92 000 – NANTERRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Sur les comptes de l'exercice 2016

Groupe SNR

163-165 av. Charles de Gaulle
92200 NEUILLY SUR SEINE

Tél : 01 55 61 94 20

Fax : 01 55 61 91 48

contact@groupe-snr.com

www.groupe-snr.com

AP'AIPS

Aux associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société AP'AIPS, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre gérance. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.



II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre des conventions financières liant les différentes sociétés du groupe, la créance vis-à-vis de la Nettoyage Service Développement de 4 947K€ et corrélativement la dette de 4 141k€ vis-à-vis de SP3 doivent s'analyser comme des engagements moyen terme.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du gérant et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

NEUILLY-SUR-SEINE,
Le 29 septembre 2017

Le Commissaire aux Comptes

SNR Conseil



Didier CHIGOT

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2016 12			Exercice N-1 31/12/2015 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	4 930	4 930				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	47 464	47 439	25	405	380	93.75
	Autres immobilisations corporelles	841 453	811 945	29 508	36 059	6 551	18.17
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts	900		900	2 850	1 950	68.42
	Autres immobilisations financières	172 284		172 284	151 625	20 659	13.62
Total II		1 067 031	864 314	202 717	190 939	11 778	6.17
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	108 406		108 406		108 406	
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	430 769	32 905	397 864	636 672	238 808	37.51
	Autres créances	6 837 183		6 837 183	4 988 696	1 848 487	37.05
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	5 000		5 000	5 000		
	Disponibilités	6 662		6 662	25 627	18 965	74.00
	Charges constatées d'avance (3)	96 030		96 030	113 786	17 756	15.60
	Total III	7 484 050	32 905	7 451 145	5 769 780	1 681 365	29.14
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		8 551 081	897 219	7 653 861	5 960 719	1 693 142	28.40

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

110 151

CATHEC

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2016 12	Exercice N-1 31/12/2015 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 104 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	104 000	104 000		
	Réserves				
	Réserve légale	10 400	10 400		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	366 057	325 802	40 256	12.36
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	87 022	40 256	46 766	116.17
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	567 479	480 457	87 022	18.11
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges	17 400	4 200	13 200	314.29
	Total III	17 400	4 200	13 200	314.29
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	279 126	124 031	155 096	125.05
	Emprunts et dettes financières diverses	44 105	11 615	32 491	279.74
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	19 529	18 325	1 204	6.57
	Dettes d'exploitation				
Comptes de Régularisation	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 315 450	3 870 687	1 444 763	37.33
	Dettes fiscales et sociales	1 166 247	1 203 185	36 938	3.07
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	12 540	3 136	9 405	299.93
	Produits constatés d'avance (1)	231 984	245 084	13 100	5.35
	Total IV	7 068 982	5 476 062	1 592 920	29.09
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	7 653 861	5 960 719	1 693 142	28.40

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

7 068 982 5 476 062

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2016 12			Exercice N-1 31/12/2015 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	385 531		385 531	996 517	610 986	61.31
Production vendue de biens						
Production vendue de services	4 744 860		4 744 860	4 079 683	665 177	16.30
Chiffre d'affaires NET	5 130 391		5 130 391	5 076 200	54 191	1.07
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			1 098 039	1 022 566	75 473	7.38
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			48 234	185 375	137 142	73.98
Autres produits			954	538	416	77.37
Total des Produits d'exploitation (I)			6 277 618	6 284 680	7 062	0.11
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			100 680	214 703	114 023	53.11
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			200 224	330 123	129 900	39.35
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			2 271 926	2 430 233	158 308	6.51
Impôts, taxes et versements assimilés			146 045	133 014	13 031	9.80
Salaires et traitements			2 814 346	2 670 458	143 889	5.39
Charges sociales			673 506	661 070	12 436	1.88
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			56 155	69 852	13 697	19.61
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			16 614		16 614	
Dotations aux provisions			17 400		17 400	
Autres charges			48 772	176 154	127 382	72.31
Total des Charges d'exploitation (II)			6 345 667	6 685 607	339 940	5.08
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			68 050	400 927	332 878	83.03
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2016 12	Exercice N-1 31/12/2015 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	103 644	75 409	28 235	37.44
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	139	180	41	22.70
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	103 784	75 589	28 194	37.30
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	12 752	15 669	2 917	18.62
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	12 752	15 669	2 917	18.62
2. Résultat financier (V-VI)	91 031	59 920	31 111	51.92
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	22 982	341 007	363 989	106.74
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	64 267	15 896	48 372	304.31
Produits exceptionnels sur opérations en capital		608 000	608 000	100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	49 224		49 224	
Total VII	113 491	623 896	510 405	81.81
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	65 993	66 396	403	0.61
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		222 803	222 803	100.00
Total VIII	65 993	289 200	223 207	77.18
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	47 498	334 696	287 198	85.81
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	16 542	46 567	30 025	64.48
Total des produits (I+III+V+VII)	6 494 892	6 984 165	489 272	7.01
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	6 407 871	6 943 909	536 038	7.72
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	87 022	40 256	46 766	116.17

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 7 653 861.47 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 5 130 391.37 Euros et dégageant un bénéfice de 87 021.77 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés en conformité avec les dispositions du règlement ANC 2016-07 relatif au Plan Comptable Général.

La société a bénéficié d'une indemnité de résiliation de bail de 63 000 €.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La société a quitté les locaux actuels pour s'installer dans des nouveaux locaux à Nanterre à compter du mois de juin 2017.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Informations générales complémentaires

Intégration fiscale

APAIPS est intégré à un groupe fiscal dont la société mère est la SAS Nettoyage Service Développement.

Chaque filiale détermine et comptabilise son impôt individuellement. Les filiales déficitaires constatent un impôt négatif.

Chiffre d'affaires

La société réalise du chiffre d'affaires hors taxe en régie et en fonction des livraisons. Il est comptabilisé au moment de la réalisation des prestations.

Litiges

Des procédures judiciaires en cours à la date de clôture, pourraient se traduire par des sorties de ressources.

Compte tenu des circonstances de fait, une provision de 17 400 € a été constatée dans les comptes.

Engagement pris en matière de compte personnel de formation

La loi 2014-288 du 5 mars 2014 a remplacé le DIF instauré par la loi du 4 mai 2004 par le CPF : « Compte Personnel de Formation ».

A compter du 1er janvier 2015, le CPF est alimenté automatiquement à la fin de chaque année proportionnellement au temps de travail réalisé au cours de l'année par le salarié dans la limite d'un plafond.

Pour un salarié à temps plein, l'alimentation du compte se fait à hauteur de :

- 24 heures par année de travail jusqu'à l'acquisition d'un crédit de 120 heures,
- puis 12 heures par année de travail, dans la limite d'un plafond total de 150 heures.

Ainsi, lorsqu'il atteint 150 heures, le compte n'est plus alimenté.

Les droits acquis anciennement au titre du DIF ont été transférés dans le nouveau régime du CPF au 1er janvier 2015.

Conformément à l'avis du Conseil National de la Comptabilité, il n'y a pas lieu de doter une provision à la clôture de l'exercice car le comité considère que les dépenses engagées au titre du DIF ne rémunèrent pas des services passés mais à rendre dans le futur et ne constituent donc pas des « avantages à long terme ».

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de

148 351 €. La société a demandé un préfinancement au titre de ce mécanisme via sa société mère tête du groupe intégré fiscalement.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

de 148 351 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	148 351
Total	148 351

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 930		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	47 464		
Installations générales agencements aménagements divers	703 088		
Matériel de transport	10 670		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	127 694		
TOTAL	888 917		
Prêts, autres immobilisations financières	154 475		18 709
TOTAL	154 475		18 709
TOTAL GENERAL	1 048 322		18 709

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			4 930	4 930
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			47 464	47 464
Installations générales agencements aménagements divers			703 088	703 088
Matériel de transport			10 670	10 670
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			127 694	127 694
TOTAL			888 917	888 917
Prêts, autres immobilisations financières			173 184	173 184
TOTAL			173 184	173 184
TOTAL GENERAL			1 067 031	1 067 031

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	4 930			4 930
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	47 059	380		47 439
Installations générales agencements aménagements divers	480 285	49 225		529 510
Matériel de transport	10 668	2		10 670
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	91 637	6 547		98 184
TOTAL	629 649	56 155		685 804
TOTAL GENERAL	634 579	56 155		690 734

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus.	380				
Instal. générales agenc. aménag. divers	49 225				
Matériel de transport	2				
Matériel de bureau informatique mobilier	6 547				
TOTAL	56 155				
TOTAL GENERAL	56 155				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	4 200	17 400	4 200		17 400
TOTAL	4 200	17 400	4 200		17 400

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations corporelles	222 803		49 224		173 580
Sur comptes clients	58 704	16 614	42 413		32 905
TOTAL	281 507	16 614	91 636		206 485
TOTAL GENERAL	285 707	34 014	95 836		223 885
Dont dotations et reprises d'exploitation exceptionnelles		34 014	46 613 49 224		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	900	900	
Autres immobilisations financières	172 284	109 251	63 033
Clients douteux ou litigieux	37 571	37 571	
Autres créances clients	393 198	393 198	
Personnel et comptes rattachés	2 548	2 548	
Impôts sur les bénéfices	164 893	164 893	
Taxe sur la valeur ajoutée	868 837	868 837	
Débiteurs divers	5 800 906	5 800 906	
Charges constatées d'avance	96 030	96 030	
TOTAL	7 537 166	7 474 133	63 033
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	2 150		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	4 100		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	279 126	279 126		
Emprunts et dettes financières divers	44 105	44 105		
Fournisseurs et comptes rattachés	5 315 450	5 315 450		
Personnel et comptes rattachés	277 778	277 778		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	235 295	235 295		
Taxe sur la valeur ajoutée	536 244	536 244		
Autres impôts taxes et assimilés	116 930	116 930		
Autres dettes	12 540	12 540		
Produits constatés d'avance	231 984	231 984		
TOTAL	7 049 453	7 049 453		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	16.0000	6 500			6 500

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
LOGICIEL	4 930	100.00

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 30 ans
Installations techniques	Linéaire	2 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	2 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	1 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	1 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Le montant des dépréciations constatées au 31/12/2016 est de 32 905 €.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	85 652
Total	85 652

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	50 408
Dettes fiscales et sociales	385 881
Total	436 289

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	96 030
Total	96 030
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	231 984
Total	231 984

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Créances clients et comptes rattachés	43 067		11 383
Autres créances	4 946 845		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 136 065		49 902

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié	Personnel mis à la dis- position de l'entreprise
Cadres	2	
Agents de maîtrise et techniciens	6	
Employés	88	
Ouvriers	27	
Total	123	

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Effets escomptés non échus	969 372
Engagements en matière de pensions	192 385
Engagement de crédit bail mobilier	
Total (1)	1 161 757

Engagements reçus

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Une estimation des droits qui seraient acquis au titre de l'indemnité de départ à la retraite a été effectuée en 2016.

Les droits qui seraient acquis par les salariés au 31/12/2016 sont estimés à 192 385 €.

Les principales hypothèses de calcul retenues pour cette estimation sont les suivantes :

- Taux annuel de revalorisation des salaires : 2 % (inflation comprise)
- Taux annuel de capitalisation : 2.30 % (inflation comprise)
- Age de départ à la retraite : 62
- Modalités de départ à la retraite : Départ volontaire
- Taux de mobilité (turn over) : 1 à 7 selon catégorie et âge du personnel

Table de mortalité : Insee 2008 à 2010

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
NETTOYAGE SERVICE DEVELOPPEMENT	SAS	1 000 000	21 RUE GODEFROY-92800 PU

Société d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes
inscrite auprès de l'Ordre des
Experts Comptables de la région
parisienne et à la Compagnie
Régionale des Commissaires aux
Comptes de Versailles

SOCIETE AP'AIPS
SARL au Capital de 104 000€
100, Rue Henri Barbusse

◆◆◆

92 000 – NANTERRE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Sur les conventions réglementées exercice clos le 31 décembre 2016

Groupe SNR

163-165 av. Charles de Gaulle
92200 NEUILLY SUR SEINE

Tél : 01 55 61 94 20
Fax : 01 55 61 91 48

contact@groupe-snr.com
www.groupe-snr.com

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

Aux associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.223-17 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant de vous communiquer les informations prévues à l'article R.223-17 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.



Convention soumises à l'approbation de l'assemblée

En application de l'article R.223-16 du code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante, mentionnée à l'article L.223-19 dudit code qui est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Un protocole d'accord est intervenu entre la SCI Stock Défense et votre société, le 31 octobre 2016. Dans le cadre de la résiliation amiable des baux et afin de vous permettre d'engager les démarches nécessaires pour votre rétablissement et couvrir les frais de emploi, frais de réinstallation..., la SCI Stock Défense vous accorde au terme de ce protocole, à titre d'indemnisation la somme de 63 000€.

Les personnes intéressées par cette convention sont Mr Patrick QUINTEIRO pour AP'AIPS en qualité de gérant et Mr Patrick QUINTEIRO pour la SCI Stock Défense en qualité de gérant.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée

En application de l'article R.223-16 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- Un contrat de location a été signé le 22 juillet 1999 avec la SCI BONAPARTE. Au titre de cet exercice, votre société a supporté la somme de 68 428€ HT.
- Une convention d'intégration fiscale a été signée le 8 décembre 1999 avec la société NETTOYAGE ET NETTOYAGE SERVICE DEVELOPPEMENT. La société NETTOYAGE SERVICE DEVELOPPEMENT acquitte l'impôt global en sa qualité de tête de groupe au plan fiscal. Les sociétés filiales supportent les charges correspondant à l'impôt sur les sociétés, aux taxes additionnelles à cet impôt, et à l'imposition forfaitaire annuelle, ainsi que les pénalités et intérêts éventuellement dus au titre de ces impôts. Ces charges sont calculées conformément aux règles du droit commun, sur les résultats propres des sociétés filiales, comme en l'absence d'option pour l'intégration fiscale.
- Une convention de trésorerie a été signée le 1^{er} octobre 2003 avec la société NETTOYAGE SERVICE DEVELOPPEMENT. Au titre de cet exercice, la société NETTOYAGE SERVICE DEVELOPPEMENT doit à votre société la somme de 4 946 845€. Cette somme doit s'analyser comme une créance moyen terme. Par avenant du 9 juillet 2012, aucune rémunération n'a été appelée au titre de l'exercice. Les personnes intéressées par cette convention sont Mr Patrick QUINTEIRO pour AP'AIPS en qualité de gérant et Mr Patrick QUINTEIRO pour NETTOYAGE SERVICE DEVELOPPEMENT en qualité de président.



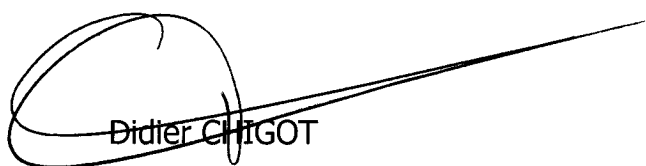
- Une convention d'assistance administrative a été signée le 3 janvier 2000 avec la société NETTOYAGE SERVICE DEVELOPPEMENT. A compter du 1^{er} janvier 2013, la rémunération est calculée sur la base de 7 % du chiffre d'affaires hors taxe hors groupe de la société AP'AIPS. Au titre de cet exercice, votre société a supporté la somme de 351 846 €.
- Une convention de refacturation intra-groupe a été signée le 31 décembre 2013 avec la société NETTOYAGE SERVICE DEVELOPPEMENT, SP3 NETTOYAGE, NSD, AP'Y et INTERAXE. Cette convention prévoit que ces sociétés ont la faculté de se refacturer entre-elles, à l'euro l'euro pour les montants qu'elles peuvent avoir à supporter pour compte.
- Un protocole d'accord est intervenu entre la SCI Bonaparte et votre société, le 25 décembre 2015. Dans le cadre de la résiliation amiable des baux et afin de vous permettre d'engager les démarches nécessaires pour votre rétablissement et couvrir les frais de emploi, trouble commercial, frais de réinstallation..., la SCI Bonaparte vous a accordé au terme de ce protocole, à titre d'indemnisation la somme de 608 000€.

NEUILLY-SUR-SEINE,

Le 29 septembre 2017

Le Commissaire aux Comptes

SNR Conseil



Didier CHIGOT

AP'AIPS
Société à Responsabilité limitée au Capital de 104.000 €
Siège social : 100 rue Henri Barbusse – 92000 NANTERRE
412 691 685 RCS NANTERRE

RAPPORT DE GESTION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 SEPTEMBRE 2017

Chers Associés,

Je vous ai convoqués, conformément à la loi et aux statuts de notre société, pour vous donner connaissance du rapport que j'ai établi sur la marche des affaires de notre société pendant l'exercice social clos le 31 décembre 2016.

J'ai l'honneur de soumettre ce rapport à votre appréciation en même temps que le bilan, le compte de résultat et l'annexe établis au 31 décembre 2016.

1 / Situation de la société durant l'exercice social

Le chiffre d'affaires hors taxes de cet exercice social s'est élevé à **5.130.391 €** contre **5.076.200 €** l'année précédente.

Compte tenu de subventions d'exploitation pour **1.098.039 €**, de reprises sur amortissements et provisions et transferts de charges pour **48.234 €** et d'autres produits pour **954 €**, le total des produits d'exploitation s'élève pour sa part à **6.277.618 €** contre **6.284.680 €** l'exercice précédent.

Au cours de cet exercice, la société a supporté des charges d'exploitation d'un montant global de **6.345.667 €**.

Les différents postes de charges sont les suivants :

- Achats de marchandises	100.680 €
- Achats de matières premières et autres approvisionnements	200.224 €
- Autres achats et charges externes	2.271.926 €
- Impôts, taxes et versements assimilés	146.045 €
- Salaires et traitements	2.814.346 €
- Charges sociales	673.506 €
- Dotation aux amortissements sur immobilisations	56.155 €
- Dotations aux provisions sur actif circulant	16.614 €
- Dotations aux provisions pour risques et charges	17.400 €
- Autres charges	48.772 €

L'exploitation a ainsi généré une perte de **(68.050) €**.

Compte tenu d'un résultat financier de **91.031 €**, d'un résultat exceptionnel de **47.498 €**, et d'un impôt sur les bénéfices d'un montant de **(16.542) €**, le résultat de l'exercice se traduit par un bénéfice de **87.022 €**.

L'effectif salarié moyen au cours de cet exercice a été de 146 personnes dont 123 handicapées contre 134 personnes l'année précédente.



2 / Règles et méthodes comptables

Je vous informe que ces comptes ont été établis selon des principes identiques à ceux de l'exercice précédent.

3 / Activité en matière de recherche et de développement

Notre société n'a comptabilisé aucun frais de cette nature au cours de l'exercice écoulé.

4 / Affectation des résultats

Je vous propose d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit	87 022 €
au compte report à nouveau, qui de	366 057 €
serait ainsi porté à	453 079 €

5 / Dividendes antérieurs

Conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi du 12 juillet 1965 (article 243 bis du Code Général des Impôts), je vous demanderai de prendre acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

6 / Charges non déductibles fiscalement

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, il est précisé que les dépenses et charges visées aux articles 39-4 du même Code, s'élèvent à un montant de **4 240 €**.

7 / Rapport Général

Il vous sera également donné lecture du rapport général de votre Commissaire aux Comptes sur la vérification des comptes de l'exercice.

8 / Conventions visées par l'article L. 223-19 du Code de commerce

Il vous sera donné lecture du rapport spécial que votre Commissaire aux Comptes a établi sur ces conventions réglementées.

9 / Filiales et participations

Notre société ne détient aucune participation significative au sein d'une autre société.

10 / Approbation des comptes - Quitus

Je vous demanderai, après avoir entendu la lecture de ces rapports de bien vouloir approuver les comptes tels qu'ils vous sont présentés et de me donner quitus de ma gestion pour cet exercice.

11 / Faits marquants - Perspectives d'avenir

L'activité est restée plane en 2016 par rapport à 2015. Les efforts de développement portés en 2016 devraient générer une progression de l'activité de 6% en 2017.

La rationalisation des dépenses se poursuivra tout au long de l'exercice 2017 ; un point de vigilance est maintenu sur l'improductivité de l'Atelier et sur la durée des périodes inter-contrat.



12 / Délais de paiement

Conformément aux termes de l'article L. 441-6 -1 alinéa 1 du Code de commerce, nous vous informons de la décomposition, à la clôture du dernier exercice du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance :

Fournisseurs au 31 décembre 2016 (euros)	non échu	moins de 30 jours	entre 30 et 60 jours	entre 60 et 90 jours	Plus de 90 jours
Groupe	873 336	11 994	110 387	228 028	3 9013 625
Hors Groupe	73 975	292	625	/	23 060

* * *

Les résolutions qui vous seront présentées reprennent les différents points de ce rapport ; je vous remercie de bien vouloir les approuver.

Je me tiens à votre disposition pour vous donner toutes les explications complémentaires que vous pourriez désirer.

Le Gérant

AP'AIPS
Société à Responsabilité Limitée au capital de 104.000 €
Siège Social : 100 rue Henri Barbusse - 92000 NANTERRE
412 691 685 RCS NANTERRE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix sept
Le vingt-neuf septembre
A quinze heures.

Les associés de la société à responsabilité limitée « AP'AIPS », au capital de 104.000 € divisé en 6.500 parts de 16 € chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Monsieur Patrick QUINTEIRO, gérant, es-qualité préside la séance.

Sont présents :

- | | |
|--|-------------|
| - La société Nettoyage Service Développement,
Représentée par Monsieur Patrick QUINTEIRO,
A hauteur de | 6.499 parts |
| - Monsieur Patrick QUINTEIRO,
A hauteur de | 1 part |
| Total égal au nombre de parts composant le capital social | 6.500 parts |

La société AUDIT EXPERTISE ET CONSEIL, commissaire aux comptes, dûment convoquée, est absente et excusée.

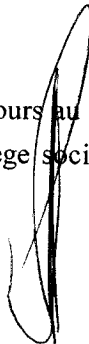
Le Président constate que l'assemblée, réunissant la totalité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Il dépose sur le bureau de l'assemblée:

- *un exemplaire des lettres de convocation,*
- *le rapport de gestion,*
- *les rapports du Commissaire aux Comptes,*
- *le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2016,*
- *le texte des résolutions proposées.*

Documents qui ont été adressés aux associés quinze jours au moins avant la date de l'assemblée et qui ont été également tenus à leur disposition au siège social pendant le même délai, en même temps que l'inventaire.

L'assemblée prend acte de cette déclaration.



Il rappelle ensuite que l'assemblée a été réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- rapport de gestion sur les opérations sociales de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- rapports des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice et sur les opérations visées par l'article L223-19 du Code de Commerce,
- approbation, s'il y a lieu, de ces rapports ainsi que du bilan et des comptes de l'exercice et quitus au gérant,
- approbation des charges non déductibles,
- affectation des résultats,
- Pouvoirs.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de gestion ainsi que des rapports du Commissaire aux Comptes.

Diverses observations sont échangées et, personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix:

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Gérant et du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'ils lui ont été présentés et qui font apparaître un bénéfice de **87 022 €**.

L'assemblée approuve de ce fait toutes les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, les dépenses et charges visées à l'article 39-4 du même Code, s'élèvent à un montant de **4 240 €**.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Je vous propose d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit	87 022 €
au compte report à nouveau, qui de	366 057 €
serait ainsi porté à	453 079 €

Conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi du 12 juillet 1965 (article 243 bis du Code Général des Impôts), l'assemblée prend acte qu'il n'a été versé aucun dividende au titre des trois derniers exercices sociaux.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.



QUATRIEME RESOLUTION

Quitus est donné à Monsieur Patrick QUINTEIRO, gérant, pour la gestion durant l'exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux conventions ou opérations visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce, déclare approuver ledit rapport et ratifie de ce fait les conventions qui y sont retracées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

La gérance

Patrick QUINTEIRO

A large, stylized handwritten signature in black ink, enclosed within a large, irregular oval shape. The signature appears to be a cursive representation of the name 'Patrick Quinteiro'.